

Webinaire Sources de financements des équipements sportifs

22/04/2021 – 14h



Programme

- Propos introductifs de Françoise Courtine, adjointe au Maire de Bourg-en-Bresse (01)
- Présentation générale du Guide des sources de financements des équipements sportifs 2021 de l'ANDES – Gwenaël Soumy
- Les dispositifs de la Banque des Territoires au service des collectivités locales – Hubert Briand, Responsable du Pôle Efficacité Energétique des bâtiments
- Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) – Matthieu Benadon, Responsable du Service Structuration et Développement des Clubs à la Fédération Française de Football
- Les enveloppes équipements de l'Agence nationale du Sport – Valérie Saplana, Responsable du Service Equipements de l'AnS
- Questions / Réponses

Introduction générale

Françoise Courtine

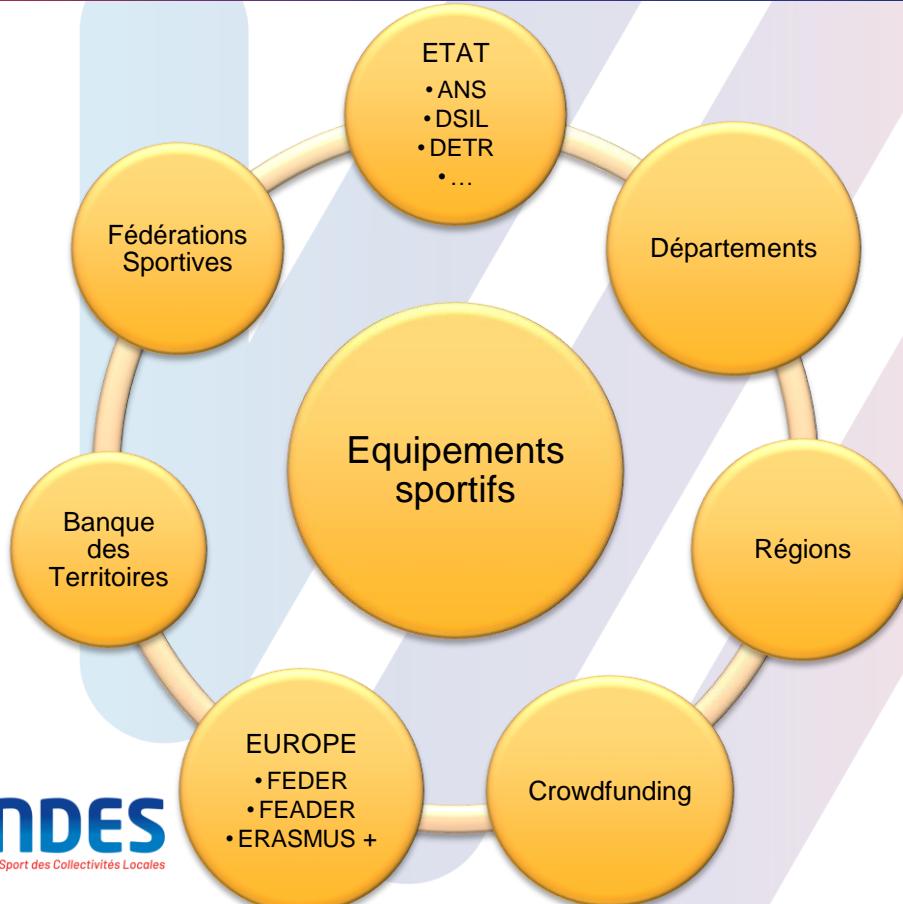
Adjointe au Maire de Bourg-en-Bresse (01)
Secrétaire Générale Adjointe de l'ANDES

Le guide des sources de financements 2021 - ANDES

- L'ANDES vous accompagne dans vos projets
- Objectifs
 - ◆ Présenter les principaux acteurs envisageables pour co-financer un projet d'équipement sportif
 - ◆ Donner des clés de lecture sur les différents dispositifs
- Mise à jour annuelle



Panorama simplifié des acteurs



Une plateforme vous permettant d'affiner vos recherches d'aides financières en fonction de votre territoire et des thématiques :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Les principaux acteurs

→ Les collectivités territoriales

- ◆ **Région et Département**, selon certains axes prioritaires
- ◆ **EPCI** :
 - Communauté de Communes et d'Agglomération, pour lesquelles la compétence est optionnelle
 - Communautés Urbaines et Métropoles, la compétence est obligatoire mais l'intervention est subordonnée à la définition de l'intérêt communautaire

→ Dispositifs d'Etat :

- ◆ **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – 570M€**
- ◆ **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – 1,046 Md€**
- ◆ Les équipements sportifs sont éligibles à ces dispositifs, mais les orientations et priorités sont fixées dans chaque territoire par le Préfet.
- ◆ Circulaire 2021 : [cliquez ici](#)

Les principaux acteurs

→ Enveloppe exceptionnelle de soutien à la rénovation énergétique (Plan de Relance)

- ◆ 650M€ fléchés sur les bâtiments publics des communes et EPCI
- ◆ 300M€ fléchés sur ceux des conseils départementaux
- ◆ Mêmes modalités que la DSIL
- ◆ Projets de rénovation uniquement, pouvant être menés rapidement, selon certains critères d'optimisation énergétique
- ◆ Instruction du 18 novembre 2020 : [cliquez ici](#)

→ L'agence nationale du Sport

→ Les fédérations sportives

- ◆ Certaines peuvent soutenir financièrement l'investissement des collectivités locales par des aides directes (FFF, FFBB, FFME notamment) ou indirectes (la FFT par exemple via le club)
- ◆ Il est toujours très utile de se rapprocher des acteurs fédéraux pour la réflexion du projet afin de dimensionner au mieux l'équipement au regard des attentes de tous les pratiquants



Hubert Briand

Responsable du Pôle Efficacité énergétique des bâtiments
Direction de l'investissement

Banque des Territoires



BANQUE des
TERRITOIRES



Rénovation énergétique des bâtiments

ANDES - Webinaire du 22 avril 2021

Une articulation avec l'écosystème de la rénovation énergétique des bâtiments publics

➤ Grand Plan d'Investissement (2018-2022): 3Md€



➤ France Relance: 4 Md€ (Etat et Collectivités Territoriales) dont 1,3Md€ pour le bloc communal, les départements et les régions

- 650 M€ pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale, de métropole, des DOM et des COM (DSIL)
- 300 M€ pour les bâtiments des conseils départementaux (DSID) et 300 M€ pour les bâtiments des régions
- 50 M€ pour les équipements sportifs structurants (piscines, salles spécialisées et gymnases)

➤ Programme ACTEE porté par la FNCCR (2018-2023) 2 éditions : 110M€

- ACT'EAU programme pour la rénovation des piscines

➤ Dispositifs CEE

Notre réponse aux défis et enjeux des collectivités

Une offre qui couvre chaque composante du parcours de réhabilitation

Les grandes étapes du parcours

SENSIBILISER

Comprendre l'importance du sujet

CONNATIRE

Auditer son patrimoine et identifier les besoins

DÉCIDER

Bâtir sa stratégie patrimoniale / planifier les investissements

PROGRAMMER

Définir les modalités opérationnelles et les meilleurs montages

FINANCER

Mobiliser les ressources nécessaires

SUIVER

Piloter et mesurer les gains d'efficacité énergétique

Cartographie Data-Foncier
Outil BDT (expé en cours)

Mon comparateur énergétique
Outil plateforme BDT

Etudes amont

Etudes montages juridico-financier

Etudes techniques pré-opération

Intracting classique, sécurisé, mutualisé

GPI Ambre

Edu prêt

Prêt Relance Tourisme

Prêt Relance Santé

PRU AM / PRU ACV /
PRU PVD / PPU

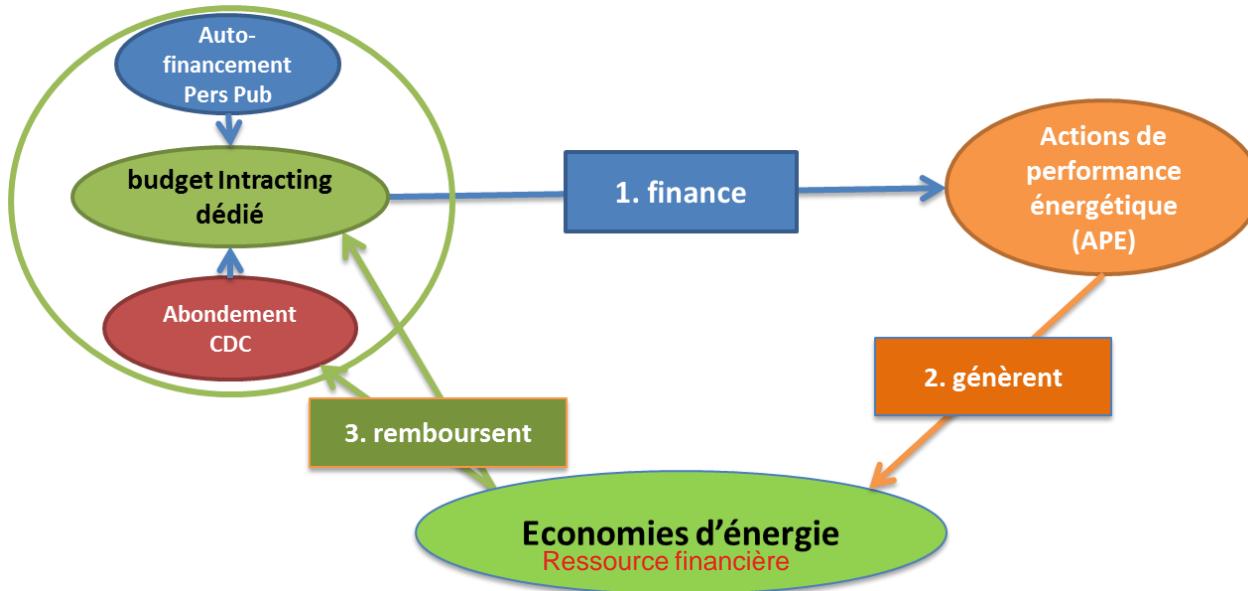
Outils BDT

Ingénierie

Financement

Les 3 principaux flux financiers du dispositif Intracting

Mono-bénéficiaire



Retrouvez toutes les informations sur le site de la BDT: <https://www.banquedesterritoires.fr/investissement-dans-la-renovation-des-batiments-dispositif-intracting>

Le prêt GPI Ambition Rénovation Energétique

Réduire l'empreinte énergétique des bâtiments

EN TANT QUE MAITRE D'OUVRAGE

Emprunteurs éligibles



Collectivités territoriales et leurs groupements



les établissements publics agissant dans le domaine universitaire, (EPCS, EPSCP...),

OU



EN TANT QUE CO-FINANCEUR À TRAVERS L'APPORT DE SUBVENTIONS



SEM, SEMOP REGIES (DSP, PPP...)



les chambres consulaires (chambre de commerce, chambre d'agriculture, chambre des métiers) ; les fondations reconnues d'utilité publique, les associations reconnues d'utilité publique

Opérations éligibles

Réalisant un gain énergétique d'au moins 30% après travaux



RENOVATION



TRANSFORMATION



CONDITIONALITES: DPE ou étude énergétique permettant de mesurer le gain énergétique

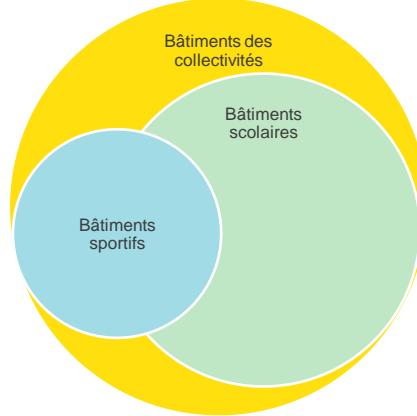
SUR QUELS BÂTIMENTS ?



Bâtiments détenus par les emprunteurs éligibles

- Taux du Livret A + 0,6% et/ou taux fixe BEI sur barème mensuel
- Durée d'amortissement de 20 à 40 ans (15, 20 ou 25 ans en taux fixe BEI).
- Quotité : jusqu'à 100% du montant total du besoin d'emprunt (limité à 50% du montant de l'investissement en taux fixe).

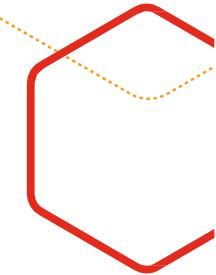
Les bâtiments sportifs... Quelques spécificités:



- Particularités techniques des typologies de bâtiments
- Besoin d'un accompagnement spécifique selon les maîtres d'ouvrage?
- Appel à projet infructueux en 2019 sur 2 régions : BFC et PdL
- France Relance: 50 M€ pour les équipements sportifs structurants
 - Enveloppes de 25M€ pour les projets supérieur à 500k€ (avec AAP) et de 25M€ pour les projets locaux
- ACTEE: AMI dédié à la rénovation des piscines ACT'EAU

Contactez vos correspondants BDT en région: <https://mon-compte.banquedesterritoires.fr/#/contact/formulaire>

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Pour en savoir plus, vous pouvez contacter:

Hubert BRIAND: hubert.briand@caissedesdepots.fr



banquedesterritoires.fr



| @BanqueDesTerr



Matthieu Benadon

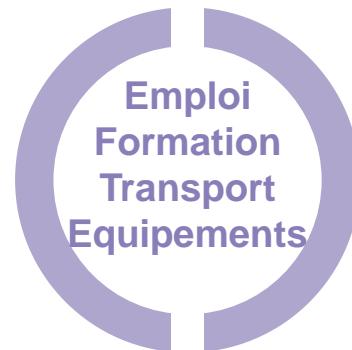
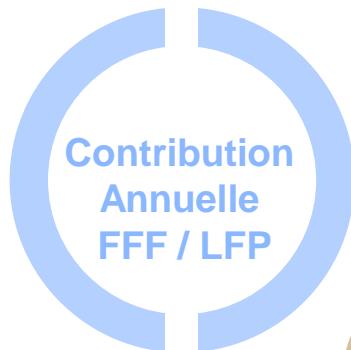
Responsable du Service Structuration et Développement des Clubs

Fédération Française de Football



Présentation du dispositif Fonds d'Aide au Football Amateur 2020-2021

QU'EST-CE QUE LE FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (F.A.F.A.) ?



AIDE À L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES

Grands principes du dispositif FAFA Équipement

FAFA Équipement « traditionnel »:

- 12 natures de projets éligibles
- Enveloppe budgétaire de **4,2 millions d'euros**
- Modalités de financement régionales
- **Abondement spécifique** pour les territoires carencés (Zone de Revitalisation Rurale – **ZRR** / Quartier Prioritaire de la Ville - **QPV**)
- Dispositif ouvert aux clubs et aux collectivités (nécessité d'avoir un club support, affilié à la FFF)

FAFA Équipement « Nouvelles Pratiques »:

- 3 natures de projet éligibles
- Modalités de financement nationales
- Dispositif ouvert aux clubs et aux collectivités (nécessité d'avoir un club support, affilié à la FFF)





AIDE À L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES

Natures de projet éligibles au dispositif FAFA Équipement



Club House

Vestiaires

Éclairage

Terrain de grands jeux en pelouse naturelle ou pelouse naturelle renforcée

Terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique

Sécurisation

Clôture de l'installation / Main courante
Bancs de touche
Pare-ballons
Liaison vestiaires – aire de jeu
Parc de stationnement protégé



TERRAINS

« NOUVELLES PRATIQUES »



FINANCEMENT DE TERRAINS DE FUTSAL EXTERIEUR

La philosophie

Une pratique organisée, structurée et encadrée.

Le terrain

Une aire de jeu de **40 x 20 mètres** avec des buts de 3 x 2 mètres, avec un revêtement en dalles PVC.

Le financement

Aide forfaitaire de **20.000 €** dans la limite de 50% du coût des travaux (coût moyen d'un terrain ~ 60 K€)



TERRAINS « NOUVELLES PRATIQUES »

*Beach
Soccer*

FINANCEMENT DE TERRAINS DE BEACH SOCCER

La philosophie

Un sport fun, technique et ludique.

Le terrain

Une aire de jeu de **35 à 37 mètres (longueur) x 26 à 28 mètres (largeur)** avec des buts de 5,50 x 2,20m

Le financement

Aide forfaitaire de **15.000 €** dans la limite de 50% du coût des travaux (coût moyen d'un terrain ~ 60 K€)



TERRAINS « NOUVELLES PRATIQUES »



FINANCEMENT DE TERRAINS DE FOOT5

La philosophie

Le Foot5 capitalise sur une forte demande estimée à plus de 2 millions de pratiquants.

Axe de développement majeur de la FFF de la pratique loisir dans les clubs.

Le terrain

Une aire de jeu de **30 à 35 mètres (longueur) x 18 à 20 mètres (largeur)** en gazon synthétique, ceinturée de palissades pour éviter que le ballon ne sorte. Entièrement fermée par des filets pare-ballons et éclairée.

Le financement

Aide forfaitaire de **30.000 €** dans la limite de 50% du coût des travaux (cout moyen d'un terrain ~ 85 K€).



LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION FAFA ÉQUIPEMENT

Téléchargement de la
fiche projet sur
www.fff.fr/fafa

Instruction du dossier
par la C.F. du FAFA puis
par le BELFA

Opération à réaliser
sous 24 mois

Prise de contact avec le
District de rattachement
et/ou la Ligue régionale

Instruction du dossier
par la Ligue

Envoi des justificatifs à
la Ligue régionale pour
suivi

Constitution du dossier
et dépôt au District de
rattachement

Instruction du dossier
par le District

Traitements par la LFA et
versement de la
subvention



Retrouvez l'ensemble des
cahiers des charges et
fiches projets en se
connectant sur
www.fff.fr/fafa







Valérie Saplana

Responsable du Service Equipements

Agence nationale du Sport



S

S

AGENCE NATIONALE DU SPORT

DISPOSITIFS ÉQUIPEMENTS 2021



PRINCIPALES ORIENTATIONS 2021

Optimisation des
équipements
sportifs scolaires

Apprentissage de
la natation
&
Lutte contre les
noyades

Réduction des
inégalités
territoriales

Garantie de la
pratique féminine
dans certains
équipements

Plan de relance en
matière de
rénovation
énergétique

Préparation des
Jeux olympiques
et paralympiques
de Paris en 2024
(HN-HP & CPJ)
et Héritage des
JOP (TDJ)

LES ENVELOPPES ÉQUIPEMENTS 2021

105 M€ en 2021*

[2020 : 45 M€]

A

86 M€ pour le développement des pratiques
[2020 : 40 M€]

B

19 M€ pour le haut niveau
[2020 : 5 M€]

Equipements de niveau local dont équipements de proximité en accès libre
16 M€

Plan Aisance Aquatique
12 M€

Rénovation énergétique (crédits « Plan de relance »)
50 M€

Plan Outre mer et Corse
8 M€

Soutien aux équipements des CREPS et des fédérations
5 M€

Centres de Préparation aux Jeux (CPJ)
14 M€

* hors 30 M€ dans le cadre du CIV pour les projets situés à proximité/dans un QPV

PART ÉQUIPEMENT DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

Développement des pratiques 86 M€ en 2021
(hors 30 M€ dans le cadre du CIV pour les projets situés à proximité/dans un QPV)

[2020 -> 40 M€]

A

Plan de relance

50 M€

dont 25 M€ gérés au
niveau
régional/territorial

Equipement de niveau local

16 M€

dont 12 M€ gérés au
niveau
régional/territorial

Plan Aisance Aquatique

12 M€

Plan Outre-mer et Corse

8 M€

dont 3 M€ gérés au
niveau
régional/territorial

§

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES 2 PROCESSUS

86 M€ en 2021
[2020 -> 40 M€]

Crédits gérés au niveau territorial

Projets instruits par les
SDJES/DRAJES et
crédits attribués par le
délégué territorial

Crédits gérés au niveau national

Projets instruits par les
DRAJES/SDJES et crédits
attribués par l'Agence

40 M€
[2020 -> 8 M€]

46 M€
[2020 -> 32 M€]

PART ÉQUIPEMENT HAUT NIVEAU – HAUTE PERFORMANCE

Haute performance 19 M€ en 2021

[2020 -> 5 M€]

B

Soutien aux équipements
fédéraux

-

Soutien aux équipements des
CREPS et OPE

5 M€

Centre de Préparation aux Jeux
Olympiques et Paralympiques de
Paris 2024

14 M€

Projets instruits par les SDJES/DRAJES et crédits attribués par l'Agence



SUBVENTION D'EQUIPEMENTS – PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Être un porteur de projet éligible (collectivités/groupement de collectivités/mandataires et association sportive (sauf Plan de relance et CPJ)
- Etre propriétaire du foncier ou disposer de droits de propriété sur la durée requise selon le type d'équipement
- Prévoir une pratique sportive associative (sauf équipements de proximité en accès libre)
- Ne pas avoir débuté les travaux lors du dépôt du dossier de demande de subvention (sauf Plan de relance, CPJ et sinistres)
- Niveau minimum des études : avant-projet détaillé (APD) pour les équipements structurants
- Prendre l'attache du référent Equipements du SDJES ou DRAJES ou équivalent sur votre territoire ([annuaire sur le site l'Agence](#), rubrique « Dévpt des pratiques » - « Subventions équipements »)



PLAN DE RELANCE - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE - 50 M€ (DONT 25 M€ AU NIVEAU TERRITORIAL)





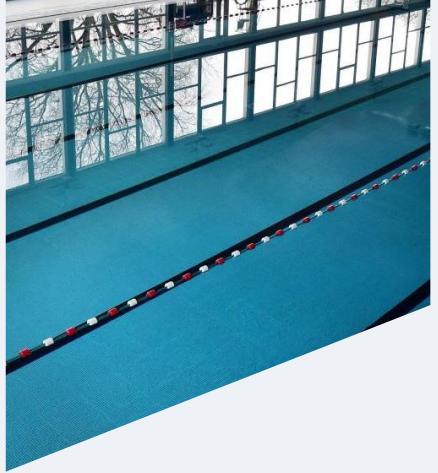
PLAN DE RELANCE

50 M€

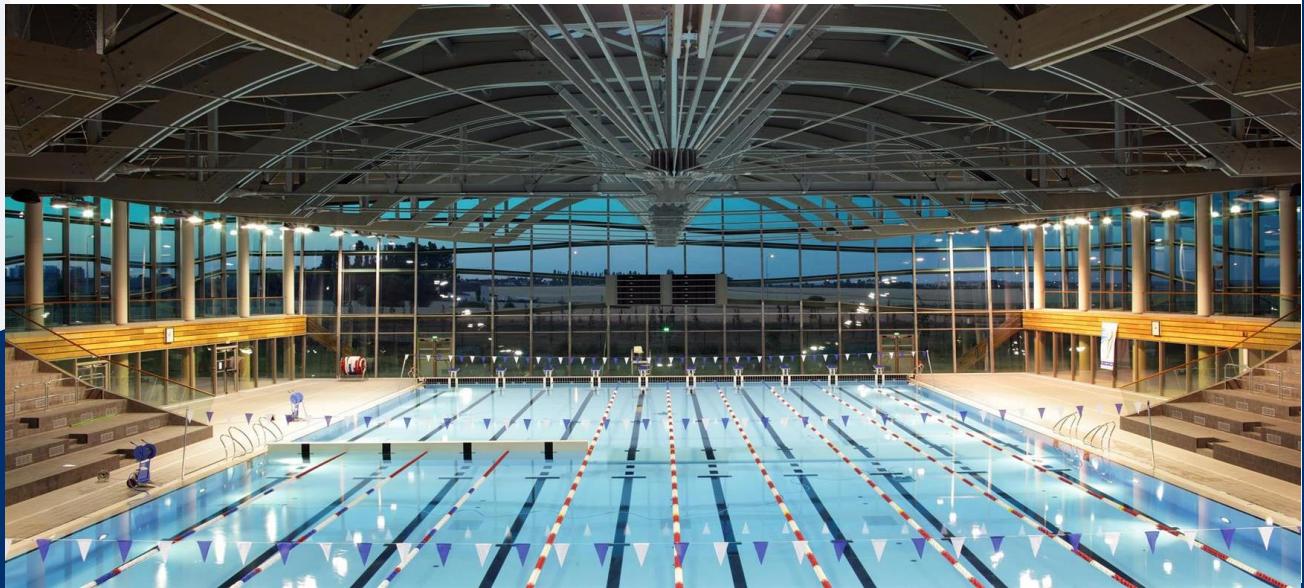
VOLET DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES



- Collectivités et leurs groupements ou leurs mandataires
 - Tendre vers 30 % de réduction de la consommation d'énergie
 - Tous types d'équipements avec pratique sportive associative
 - En métropole et outre-mer
 - Mise en œuvre rapide des travaux (le 31.12.2021 au + tard).
 - Les projets dont les travaux ont commencé sont éligibles
 - Taux de subvention max. : 80 % du montant subventionnable
-
- **25 M€ gérés au niveau national** (demandes de subvention $\geq 500\,000$ €)
 - **16 avril 2021** : transmission des dossiers à l'Agence
 - **25 M€ gérés au niveau territorial** (demandes $> 100\,000$ € et $< 500\,000$ €)
 - dossiers sélectionnés au fil de l'eau. Date butoir transmission **dossiers subventionnés** à l'Agence **le 30 sept. 2021**



PLAN AISANCE AQUATIQUE - 12 M€ GÉRÉS AU NIVEAU NATIONAL





PLAN AISANCE AQUATIQUE

12 M€ VOLET DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

- 12 M€ gérés au niveau national
- Construction/rénovation de piscines
- Acquisition de bassins de natation mobiles
- Territoires carencés urbains et ruraux
- Priorités :
 - bassins d'apprentissage de la natation
 - projets situés dans une commune comprenant une cité éducative
- Taux maximum : 20 % du montant subventionnable; peut être > pour les bassins mobiles et les dossiers ultramarins
- 28 mai 2021 : transmission des dossiers à l'Agence

S



ÉQUIPEMENTS DE NIVEAU LOCAL - 16 M€ (DONT 12 M€ AU NIVEAU TERRITORIAL)



CREDIT PHOTO : L'EST REPUBLICAIN



EQUIPEMENTS DE NIVEAU LOCAL

16 M€ VOLET DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

- 4 M€ gérés au niveau national
 - Équipements mis en accessibilité (2M€) - Taux max. : 80 %
 - Equipements spécifiques (2 M€) dont les centres nationaux fédéraux et les aménagements d'équipements existants visant à accueillir des GESI. Taux max. : 50 %
- 28 mai 2021 : transmission des dossiers à l'Agence
- 12 M€ gérés au niveau territorial en territoires carencés
 - Équipements structurants
 - Équipements de proximité en accès libre
 - Aménagement d'équipements sportifs scolaires
 - Acquisition de matériels lourds pour la pratique fédérale
 - Equipements sinistrés (non soumis aux critères de carence)
→ Taux max. : 20 % sauf EPAL (50%) et sinistres
- Date butoir de transmission des dossiers subventionnés à l'Agence le 30 septembre 2021



PLAN OUTRE-MER ET CORSE - 8 M€ (DONT 3 M€ AU NIVEAU TERRITORIAL)





PLAN OUTRE-MER ET CORSE

8 M€ VOLET DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

- 5 M€ gérés au niveau national
 - Équipements structurants (gymnase, dojo etc.)
 - 28 mai 2021 : transmission des dossiers à l'Agence
- 3 M€ gérés au niveau territorial
 - Équipements de proximité en accès libre
 - Aménagement des équipements sportifs scolaires
 - Acquisition de matériels lourds
 - Eclairage, couverture d'équipements extérieurs
 - Equipements mis en accessibilité **dont les piscines**
- Date butoir de transmission des dossiers subventionnés à l'Agence le 30 septembre 2021



HAUT NIVEAU - HAUTE PERFORMANCE - 5 M€





ÉQUIPEMENTS HAUTE PERFORMANCE

5 M€

VOLET HN/HP

- Deux dispositifs :
 - Soutien aux équipements fédéraux et structures affiliées
 - Soutien aux équipements des établissements (CREPS et organismes équivalents mandataires, régions et autres collectivités propriétaires des équipements)
- Equipements concernés :
 - Les équipements sportifs structurants au profit de la préparation des sportifs relevant du « Cercle Haute Performance » de l'Agence ;
 - Les équipements sportifs structurants nécessaires à la bonne mise en œuvre des Projets de Performance Fédéraux (PPF).
 - Taux max. : 25 % pouvant être porté à 80 % pour les équipements reliés à la préparation des JOP 2024 à l'attention d'athlètes du Cercle Haute Performance
- **28 mai 2021** : transmission des dossiers à l'Agence



CENTRE DE PRÉPARATION AUX JEUX - 14 M€





CENTRES DE PRÉPARATION AUX JEUX (CPJ) 2024

14 M€

VOLET HN/HP

- Signature convention Agence-Solidéo-Ministère des Sports
- 14 M€ en 2021 (6 M€ prévus en 2022)
- Travaux :
 - Construction, rénovation, reconversion, aménagement, mise en accessibilité d'équipements sportifs référencés CPJ
 - Acquisition de matériels sportifs haute performance
- Les projets dont les travaux ont commencé sont éligibles mais seuls les travaux éligibles non commencés (par lot ou phase) seront pris en compte dans le montant subventionnable
- Livraison des équipements au plus tard le 30 juin 2023
- Taux max. : 50 % du montant subventionnable
- **30 avril 2021** : transmission des dossiers à l'Agence. **Annonce des bénéficiaires aux JO de Tokyo (23 juillet 2021)**



CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2021

Février
2021

Mars
2021

16
avril
2021

30
avril
2021

28
Mai
2021

Eté 2021

30
sept.
2021

Automne
2021

15
décembre
2021

Mise en place des Conférences régionales du sport

Mise en place des Conférences des financeurs

Notes
de
service
de
l'Ans

Dépôt et
instruction
des
demandes de
subvention
auprès /par
les services
déconcentrés

Crédits nationaux : transmission au
plus tard des dossiers à l'Agence *

Crédits
nationaux :
Contrôle des
dossiers

Comité de
programmation
des
équipements
sportifs

Attribution
des subv.
par le
CA/DG de
l'Agence

Engagements
comptables
des
subventions
par l'Agence

Crédits régionalisés :
Instruction des dossiers par les services
déconcentrés
Urgence sur les dossiers du Plan de relance

Com^o
attribu^o
-
Cdf

Attribution
des subv.
par les DT

Engagements comptables des
subventions par l'Agence

* 16 avril : Plan de relance – 30 avril : CPJ – 28 mai : toutes les autres enveloppes nationales (Développement des pratiques et Haute Performance)

S

COMITE INTER-MINISTERIEL A LA VILLE DU 29.1.2021

UN RENFORCEMENT DE L'ACTION DE L'AGENCE SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



Objectif : **un plan de rattrapage des équipements sportifs dans les QPV**

30 M€ supplémentaires annoncés par le Premier ministre lors du Comité Interministériel à la Ville pour les équipements situés dans ou à proximité des QPV



Une diversification des équipements pour encourager la diversité des pratiques sportives

Des skateparks, city stade, espaces de « street work out », parcours de sport santé mais aussi des rénovations de gymnases, des créations de terrains de grands jeux ou de terrains de tennis.

SS

SS

MERCI DE VOTRE ATTENTION

→ Réagissez et posez vos questions sur le chat !

→ Les contacts :

- Banque des territoires : <https://mon-compte.banquedesterritoires.fr/#/contact/dr>
- FFF :
 - Projets d'équipements : Michaël LANGOT : mlangot@fff.fr / 01 44 31 74 94
Mathieu BENADON : mbenadon@fff.fr / 01 44 31 73 61
 - Nouvelles pratiques : Sébastien PESSOA : spessoa@fff.fr / 01 44 31 76 44
- Agence nationale du Sport : <https://www.agencedusport.fr/Annuaires-des-referents>



Merci de votre participation

www.andes.fr

@reseauandes

